

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 1055

présenté par  
Mme Zitouni et M. Raphan

**ARTICLE 24**

À l'alinéa 2, après le mot :

« physique »,

insérer le mot :

« , psychologique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision visant à ce que l'intégrité psychologique d'un agent de la police nationale ou de la gendarmerie nationale en exercice soit prise en compte lors de la diffusion de l'image du visage ou tout autre élément d'identification.